

entrenous

La lettre des salariés intérimaires de Manpower

SANTÉ & PRÉVENTION SÉCURITÉ

Adoptez les bons réflexes pour prévenir les risques professionnels

#185

Juin 2017

PRÉSERVER VOTRE SÉCURITÉ ET VOTRE SANTÉ EST NOTRE PRIORITÉ

Manpower met tout en œuvre pour assurer la protection, l'intégrité physique et le bien-être de ses intérimaires. Mais vous avez aussi votre rôle à jouer à nos côtés : **nous avons identifié des moments sensibles pour lesquels nous avons besoin de vous**, afin d'éviter les accidents.



Préparez sereinement votre mission

Avant de commencer votre mission, vous devez bien comprendre dans quel environnement vous travaillerez et en quoi consistera votre poste de travail. Si la moindre question subsiste, n'hésitez pas à interroger votre agence !



Travaillez en toute sécurité

Prévenez systématiquement votre agence si l'on vous demande de réaliser des tâches non prévues au début de votre mission. Les accidents sont plus fréquents lors d'un changement de tâche non indiquée dans le contrat de travail.



Alertez en cas de danger grave et imminent

Pour votre sécurité, prévenez immédiatement votre agence en cas de danger grave et imminent. Restez en retrait du danger jusqu'à ce que votre agence prenne les mesures nécessaires.

Préservez votre dos

En 2016, 49% des accidents du travail chez Manpower ont eu lieu lors d'une manutention de charges. Cela représente presque 4 000 accidents. **Il est important d'acquiescer les bons réflexes pour diminuer les risques :**

- ▶ Utilisez systématiquement les **moyens de manutention** à votre disposition (diable, chariot, monte-charge...).
- ▶ Gardez votre **dos bien droit et pliez les jambes** lorsque vous devez porter une charge, même si elle vous paraît légère.
- ▶ Soulevez la charge à l'aide des **muscles de vos jambes**.



C'est la répétition de mauvaises postures qui entraîne l'accident.

En intégrant ces bons réflexes au quotidien, vous préservez votre santé.

L'accompagnement psychologique

C'est un **dispositif totalement anonyme et entièrement gratuit**, mis à votre disposition si vous rencontrez dans votre vie professionnelle (ou personnelle mais qui a un impact sur votre emploi), une **situation difficile que vous avez du mal à surmonter** : un accident, un acte de violence, une incivilité... Le soutien psychologique est possible : il est indispensable que vous soyez demandeur et volontaire.

QUAND DEMANDER DE L'AIDE ?

Dès l'évènement traumatique ou l'apparition des troubles (dépression, anxiété...), le thérapeute peut vous aider à formuler vos difficultés. Plus vite vous êtes accompagné, plus vite vous pouvez commencer à cheminer pour trouver des solutions et reprendre une activité professionnelle, si vous l'avez interrompue.

POUR EN SAVOIR PLUS

0 811 555 828 Service 0,06 € / min + prix appel

N'hésitez pas à en parler avec votre interlocuteur en agence ! Ou rendez-vous sur interim.ag2rlamondiale.fr, rubrique "Arrêts de travail"

SAFETY WEEK 2017



Comme chaque année, Manpower se mobilise, en partenariat avec les entreprises, **pour organiser la Safety Week Manpower !**

Du 6 au 14 juin, différents évènements sont dédiés à la sécurité en particulier dans les domaines du BTP, nucléaire et, cette année, l'industrie et la logistique.

Si votre agence vous sollicite, n'hésitez pas à répondre présents. Soyons tous acteurs de votre sécurité !

GARDEZ LA FORME !

PRÉSERVER SA SANTÉ ET RÉDUIRE LE RISQUE D'ACCIDENTS, C'EST POSSIBLE AVEC QUELQUES GESTES SIMPLES. SUIVEZ NOS CONSEILS.



Adoptez une alimentation équilibrée pour limiter les risques d'obésité, de diabète ou d'hypertension artérielle...



Ne consommez pas d'alcool avant et pendant le travail. En dehors de votre activité professionnelle, consommez avec modération et renoncez à la cigarette.



Essayez de pratiquer régulièrement une activité sportive : l'équivalent de 30 min de marche rapide chaque jour est un minimum.



Faites régulièrement contrôler votre vision, votre audition et votre dentition chez un spécialiste.



Bien dormir est essentiel : un sommeil réparateur est le garant d'une meilleure santé et d'une plus grande vigilance pour éviter les accidents.



Apprivoisez et contrôlez votre stress : relaxation, techniques respiratoires, lâcher prise. Il existe de nombreuses techniques, à la portée de tous.

chaque jour, faisons grandir la confiance

L'appli Mon Manpower, tout Manpower en poche !

Téléchargez-la vite !

Disponible sur

EN 2017, VOTRE SUIVI MÉDICAL ÉVOLUE !

La "Loi Travail" a défini deux types de visites médicales :

- La **visite d'information et de prévention** concerne l'ensemble des salariés intérimaires et doit être réalisée dans les 3 mois à partir de la prise de poste. Elle peut être effectuée par un infirmier (et non plus systématiquement par le médecin).
- Le **suivi individuel renforcé**, pour les salariés intérimaires exposés à des risques spécifiques, doit être impérativement réalisé avant le début de la mission.

Ces deux visites, valables 2 ans et pour 3 emplois*, sont réalisées par le service de santé au travail de votre agence Manpower.

N'oubliez pas ! La visite médicale est une **obligation sans laquelle nous ne pouvons pas vous proposer de mission**. Ne négligez donc pas votre convocation.

* (spécificités du travail temporaire).

EN 2017, MANPOWER AÉRONAUTIQUE PARTICIPE AU SALON DU BOURGET

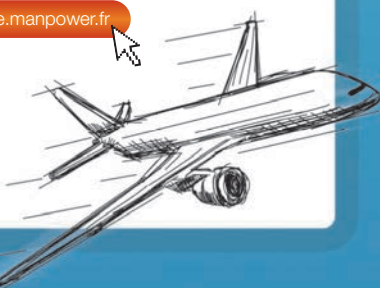
RETROUVEZ-NOUS AU FORUM EMPLOI ET FORMATION DU 23 AU 25 JUIN

Pour rencontrer nos experts et découvrir nos nombreuses offres d'emploi dans l'aéronautique.

La 52^{ème} édition du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace se tiendra du 19 au 25 juin au Bourget. Manpower y participera pour la 3^{ème} fois du 23 au 25 juin lors du Forum Emploi Formation. Découvrez plus de 200 offres sur notre nouveau site Manpower aéronautique.



www.aeronautique.manpower.fr



STAND A16

VOS AVANTAGES ⁽¹⁾

Dès votre 1^{ère} heure de mission

Régime de prévoyance, retraite complémentaire, service social, conseil en crédit, location de véhicule, garde d'enfant, séjours de vacances, cours gratuits en ligne, application mobile, Congés Payés...

Votre Compte Personnel de Formation⁽²⁾ est à mobiliser en fonction des heures acquises. Pensez à activer votre compte sur moncompteformation.gouv.fr

Accès au Compte Epargne Temps (CET).

À partir de

400 heures	Diagnostic Sécurisation Intérim&Parcours.
414 heures	Mutuelle Intérimaires Santé. Logement : Garantie loyers et aides financières du Fastt*.
500 heures	Comité d'Entreprise Régional ⁽³⁾ .
507 heures	Action Logement Manpower.
600 heures	Comité Central d'Entreprise.
800 heures	Diagnostic Visa Intérim&Parcours.
1 600 heures	Congé Individuel de Formation. Congé Bilan de Compétences.
2 000 heures	Entretien professionnel.
16 070 heures depuis inscription	Votre anniversaire Manpower : gratification de 500 à 4 000 € ⁽⁴⁾

* Nouveau n° tél. du Fastt : 01 71 25 08 28

Dès 60 jours de missions chez Manpower

Participation aux bénéfices (selon résultats Manpower).

Après 1 an d'expérience

Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

MES INFOS ET AVANTAGES

(1) Suivant les cas, il peut s'agir d'heures de missions Manpower ou d'heures effectuées dans le travail temporaire. L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis. (2) Au 1^{er} janvier 2015, ce nouveau dispositif a remplacé le DIF. Les droits acquis au titre du DIF pourront être mobilisés dans le cadre du CPF. (3) Le nombre d'heures d'ancienneté requis varie selon votre Direction Régionale. (4) Un an = 1 607 heures d'ancienneté, soit 16 070h pour 10 ans, 32 140h pour 20 ans, et 48 210h pour 30 ans. Conditions d'octroi : franchissement d'un seuil anniversaire + 455 heures travaillées sur les 12 derniers mois et + 910 heures travaillées sur les 18 derniers mois précédant le franchissement de seuil.

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) :

www.fastt.org - FASTT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) : www.fastt.fr - AG2R REUNICA Prévoyance : reunica-interim.com, rubrique "Intérimaires" - CCE Manpower : 01 77 61 21 30, www.ccemanpower.com. Les Comités d'Entreprise : Siège : 01 57 66 27 39, contact@cesiegemanpower.fr - IDF : 01 53 25 06 52 - Lyon : 04 78 89 22 36, contact@cesiedestmanpower.com - Lille : 03 20 52 09 73, cemanpowerlille@orange.fr - Strasbourg : 03 88 79 34 52, manpower.cce@wanadoo.fr - Nantes : 02 51 83 70 71, info@ce-ouest-manpower.com - Toulouse : 05 61 49 30 00, contact@comanpowersudouest.com. Les CHSCT : Basse-Normandie : sec.chsct.basse.normandie@manpower.fr - Centre Poitou-Charentes : sec.chsct.pcc@manpower.fr - Flandre Hainaut : sec.chsct.flandre.hainaut@manpower.fr - Haute-Normandie : sec.chsct.haute.normandie@manpower.fr - IDF : sec.chsct.nanterre@manpower.fr - Lille : sec.chsct.lille@manpower.fr - Opale Artois : sec.chsct.opale.artois@manpower.fr - PACA : sec.chsct.paca@manpower.fr - Pays de Loire : chsct.paysdelaloire@laposte.net - Picardie : sec.chsct.picardie@manpower.fr - Rhône-Alpes : sec.chsct.rhone-alpes@manpower.fr - Siège : sec.chsct.siege@manpower.fr - Strasbourg : sec.chsct.strasbourg@manpower.fr - Toulouse : sec.chsct.toulouse@manpower.fr. La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site Informations Sociales.

Hotline intérimaires

0 809 400 166

Service gratuit
+ prix appel

depuis un mobile (coût forfait) ou un poste fixe (prix d'une communication locale) du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Référence
Intérim

Manpower